

Nombre de membres : 34

En exercice : 33

Présents : 27

Pouvoirs : 4

Votants : 31

N°2022-46

Abstentions : 0

Exprimés : 31

Pour : 31

Contre : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN**

L'An deux mille vingt-deux, le jeudi 03 novembre à 20h00.

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni Salle des Fêtes à 87310 GORRE sous la présidence de Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le 28 septembre deux mille vingt-deux.

Présents : Christophe Gérard, Maryse Thomas, Patrice Chauvel, Agnès Varachaud, Jean-Pierre Pataud, Chantal Chabot, Jean-Pierre Charmes, Charles-Antoine Darfeuilles, Pierre Varachaud, Louis Furlaud, Jean Maynard, Albert Viroulet, Patrick Chambord, Maryse Parverie, Joël Vilard, Thierry Dauchart, Josiane Lefort, Jean-Pierre Broussaud, Alain Duris, Bernard Darfeuilles, Chantal Robin, Bruno Grancoing, Philippe Lalay, Sylvie Germond, Bertrand Jayat, André Soury, Florent Vaudon.

Suppléants présents :

Pouvoirs : Patrick Gibaud délégation à Josiane Lefort, Richard Simonneau délégation à Christophe Gérard, Christian Vignerie délégation à Jean Maynard, Pierre Hachin délégation à Jean-Pierre Pataud.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre PATAUD

Objet : Autorisation donnée à monsieur le Président de signer une convention avec monsieur le Maire de Saint-Laurent-sur-Gorre, convention définissant les modalités d'usage des cuves de carburant situées aux ateliers techniques de Saint-Laurent-sur-Gorre.

Monsieur le Président rappelle qu'en date du 1^{er} juin 2009, il avait été établi une convention définissant les modalités d'utilisation de la cuve de carburant située à l'atelier communal de Saint-Laurent-sur-Gorre. Néanmoins, l'antériorité de cette convention nécessite une mise à jour et une adaptation aux utilisations actuelles de la ressource.

En effet, la Communauté de Communes Ouest Limousin comme la commune de Saint Laurent sur Gorre, par ses missions d'entretien de la voirie communautaire, expriment la nécessité d'utiliser du carburant GNR (Gazole Non Routier). La Communauté de Communes Ouest Limousin ne présente pas de cuve de stockage suffisante pour en assurer une réserve optimale. La Commune de Saint-Laurent-Sur-Gorre possède une cuve de stockage fixe et d'un volume de 4000 litres.

Par volonté de mutualisation entre les deux collectivités, la Communauté de Communes Ouest Limousin et la commune de Saint-Laurent-Sur-Gorre décident d'utiliser conjointement la cuve de carburant d'un volume de 4000 litres appartenant à la commune de Saint-Laurent-Sur-Gorre située à l'atelier communal sis « Route de Saint-Cyr ».

Il est proposé que cette convention soit signée pour une durée d'un an à compter de la date de sa signature.

Oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **ADOpte** les termes de la convention définissant les modalités d'utilisation des cuves de carburant situées aux ateliers techniques de Saint-Laurent-sur-Gorre établie entre la Communauté de Communes Ouest Limousin et la Commune de Saint-Laurent-sur-Gorre.

- **Autorise** monsieur le Président à signer la convention définissant les modalités d'utilisation des cuves de carburant situées aux ateliers techniques de Saint-Laurent-sur-Gorre, et selon le modèle joint en annexe à la présente.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire le
Le Président,

Le Président,

Christophe GEROUARD